

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation FR-2019-0098

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides FR-0013075-0000

| | |
|--|----|
| I. PREMIER NIVEAU D'INFORMATION | 3 |
| 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 4 |
| 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS | 6 |
| II. DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP | 7 |
| 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 8 |
| 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1 | 9 |
| 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1 | 10 |
| 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP | 11 |
| 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1 | 12 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | 13 |
| 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1 | 14 |
| 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 15 |
| 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2 | 16 |
| 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2 | 17 |
| 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP | 18 |
| 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2 | 19 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | 21 |
| 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2 | 22 |
| 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 24 |
| 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3 | 25 |
| 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3 | 26 |
| 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP | 27 |
| 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3 | 28 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | 30 |
| 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3 | 31 |

Partie I.
PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

| | |
|-----|------------------------------|
| Nom | ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN |
|-----|------------------------------|

1.2. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---|
| Type(s) de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
|--------------------|---|

1.3. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Henkel AG & Co. KGaA |
| | Adresse | Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | FR-2019-0098 | |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | FR-0013075-0000 | |
| Date de l'autorisation | 13/08/2019 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 30/04/2029 | |

1.4. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | IGO srl |
| Adresse du fabricant | Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant' Alessandro (Bergame) Italie |
| Emplacement des sites de fabrication | IGO srl site 1 Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant' Alessandro (Bergame) Italie |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR) |
| Adresse du fabricant | Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal |
| Emplacement des sites de fabrication | Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR) site 1 Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese |
| Adresse du fabricant | Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint-Marin |
| Emplacement des sites de fabrication | Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese site 1 Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint-Marin |

| | |
|----------------------|---|
| Nom du fabricant | Henkel homecare korea |
| Adresse du fabricant | 3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, - Ansan city, Gyeonggi-do Corée (la République de) |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Emplacement des sites de fabrication | Henkel homecare korea site 1 3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, - Ansan city, Gyeonggi-do Corée (la République de) |
|--------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | Godrej Consumer Products Ltd |
| Adresse du fabricant | Pirojshanagar, Eastern Express Highway, Vikhroli (east) 400079 Mumbai Inde |
| Emplacement des sites de fabrication | Godrej Consumer Products Ltd site 1 131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde |

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | (1R)-trans-phénothrine |
| Nom du fabricant | Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK)) |
| Adresse du fabricant | Calle Diputacio 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 Barcelone Espagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK)) site 1 Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|--|----------------------|------------|-----------|-----------------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,065 - 0,093 % (p/p) |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0 - 0,048 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation

| Type(s) de formulation | RB Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------|----------------------------|
|------------------------|----------------------------|

Partie II.
DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| Identificateur | Meta SPC: Meta RCP 1 – 1a (TP-050-C1) |
|----------------|---------------------------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-1 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---|
| Type(s) de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
|--------------------|---|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|---|----------------------|------------|-----------|-----------------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,093 - 0,093 % (p/p) |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0 - 0 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

| Type(s) de formulation | RB Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------|----------------------------|
|------------------------|----------------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le dans ... conformément à la réglementation. |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation 1

Tableau 1. Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

| | | |
|--|--|--|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes | |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes | |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments | |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîte d'appât prête à l'emploi | |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: 1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: <table border="1"><tr><td>1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m². Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.</td></tr></table> | 1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides. |
| 1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides. | | |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) | |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). | |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 33 mois
- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 1

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Catch Anti Fourmis 2 Pièges C1 | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | FR-0013075-0001 1-1 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2- dimethyl- 3-(2- methylprop-1- enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,093 |

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

| | |
|----------------|--|
| Identificateur | Meta SPC: Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002) |
|----------------|--|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-2 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---|
| Type(s) de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
|--------------------|---|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------------------|--|------------------|------------|-----------|-----------------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,065 - 0,093 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Type(s) de formulation | RB Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------|----------------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le dans conformément à la réglementation.</p> |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation 1

Tableau 1. Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîtes d'appât prête à l'emploi |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: 1 à 2 boîtes d'appât simple tous les 10 m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 1 à 2 boîtes d'appât simple tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). Meta RCP 2 – 2b (J-70021) ET 2c (IIRD-08002) : capsule thermoformée simple pré remplie en polyéthylène téréphtalate/ polyéthylène/éthylène alcool vinylique/ polyéthylène (contenant 5 g d'appât). |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C2) :

1. Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
4. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

Boîte d'appât simple contenant une capsule thermoformée (IIRD-08002 et J-70021) :

1. Retirer le couvercle transparent.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule. Replacer le couvercle transparent.
4. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
5. Après 4 semaines, la disparition des fourmis doit être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Durée de conservation Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : 33 mois- Durée de conservation Meta RCP 2 – 2b (J-70021) et 2c (IIRD-8002) : 31 mois- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide. |
|---|

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-
EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 2**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|---|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C2 | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | FR-0013075-0002 1-2 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|--|----------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,093 |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,048 |

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|---|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES EXTRA | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | FR-0013075-0003 1-2 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|--|----------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,087 |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,015 |

**7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|--|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES CONTAMINATEURS | Marché: FR |
| | INSECTIVOR PIÈGES ANTI | Marché: FR |

| | | |
|--------------------------|--|------------|
| | FOURMIS X 2 | |
| | APTA PIÈGES ANTI FOURMIS X 2 | Marché: FR |
| | CATCH EXPERT ANTI FOURMIS 2 PIEGES CONTAMINATEURS (Meta RCP 2 - 2c) | Marché: FR |
| | CITIN PIÈGE À FOURMIS | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | FR-0013075-0004 1-2 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|---|----------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2- dimethyl- 3-(2- methylprop-1- enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,065 |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,015 |

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 3 identificateur

| | |
|----------------|---|
| Identificateur | Meta SPC: Meta RCP 3– 3 (TP-050-C1b et TP-050-C2) |
|----------------|---|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-3 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---|
| Type(s) de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
|--------------------|---|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|---|----------------------|------------|-----------|-----------------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,065 - 0,093 % (p/p) |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,014 - 0,048 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3

| Type(s) de formulation | RB Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------|----------------------------|
|------------------------|----------------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le dans conformément à la réglementation.</p> |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation 1

Tableau 1. Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîtes d'appât double prête à l'emploi |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: 1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîte à double appât pré remplie en polystyrène contenant deux enceintes (Chambre 1 (TP-050-C1b) de 5 g et Chambre 2 (TP-050-C2) de 0,65 g). |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.
- Localiser la languette rugueuse sur le piège. Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.
- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.
- Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 33 mois

- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-
EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 3**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|---|---------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | CITIN BOITE ANTI- FOURMIS (ENCEINTE 1) | Marché: FR |
| | CATCH EXPERT PIEGE ANTI- FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1) | Marché: FR |
| | ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI- FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1) | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | | FR-0013075-0005 1-3 |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans- phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2- dimethyl- 3-(2- methylprop-1- enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,093 |
| 1,2- Benzisothiazol-3- one | 1,2- Benzisothiazol-3- one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,015 |

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|--|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | CITIN BOITE ANTI- FOURMIS (ENCEINTE 2) | Marché: FR |
| | CATCH EXPERT PIEGE ANTI- FOURMIS 2 EN 1 | Marché: FR |

| | | |
|--------------------------|--|------------|
| | (ENCEINTE 2) | |
| | ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI- FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 2) | Marché: FR |
| Numéro de l'autorisation | FR-0013075-0006 1-3 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------|---|----------------------|------------|-----------|------------|
| (1R)-trans-phénothrine | 3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate | substance active | 26046-85-5 | 247-431-2 | 0,093 |
| 1,2-Benzisothiazol-3-one | 1,2-Benzisothiazol-3-one | Substance non active | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,048 |